
Adresse de la société populaire de Fort-Hercule, ci-devant Monaco, qui fait part de la fête célébrée le 10 ventôse pour l'anniversaire de la réunion de cette commune à la République, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Fort-Hercule, ci-devant Monaco, qui fait part de la fête célébrée le 10 ventôse pour l'anniversaire de la réunion de cette commune à la République, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 525-526;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29706_t1_0525_0000_10

Fichier pdf généré le 01/02/2023

tyrannie sacerdotale; l'argenterie des églises est à la monnaie, les fêtes décadaires ont remplacé les dimanches, l'instruction publique se substitue à un culte mensonger, les sans-culottes triomphent; un comité de surveillance et une société de vrais montagnards sont la terreur des faux patriotes de 1793.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Terrasson, 19 germ. II] (2).

« Guerre aux tyrans, paix aux chaumières. Braves Montagnards, nous sommes enfin délivrés de la tyrannie sacerdotale; l'hydre du fanatisme a jeté son dernier soupir; l'argenterie de nos ci-devant églises a été portée à la monnaie; et les harnois des prêtres sont au district pour être utilisés au profit de la République. Depuis plus de deux mois, les décades se célèbrent avec pompe; ces jours là sont consacrés tout entier à l'instruction publique. Nos citoyens se rendent exactement dans le temple de la raison, et se plaisent à entendre la lecture de nos sublimes décrets.

L'esprit public est ici à la hauteur des circonstances; depuis que les malveillants sont enfermés, nous nous apercevons que tout a changé de place: et la saine philosophie étend partout ses rayons lumineux. Les communes de notre canton sont également délivrées de leurs prêtres; nous n'en voulons plus; les droits de l'homme sont notre évangile, la liberté et l'égalité sont nos divinités.

Les sans-culottes triomphent, un comité de surveillance, une Société populaire composée de vrais Montagnards, sont la terreur des faux patriotes de 1793. Vous êtes les sauveurs de la patrie. Continuez, braves Montagnards, de travailler pour elle; et restez à votre poste jusqu'à ce qu'elle sera entièrement délivrée de ses ennemis. »

LACOMBE, MARCHAND, DUROT, CHALARD, DRUOIX, MAYAUDON, BERBEROIX, JAYLEZ, BEAUREGARD, DELSOL, DELONEY, MAYAUDON, CRUMIER, TALLERIS, MUAS.

38

Les administrateurs et l'agent national du district de Janville instruisent la Convention que le 1^{er} ventôse, ils ont vendu un bien d'émigré, divisé en six lots pour la facilité des acquéreurs, l'estimation étoit de 52,035 liv., et le montant total de l'adjudication s'est élevé à 92,110 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

(1) P.V., XXXV, 205. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t et 2^o suppl^t) et 30 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1256; Débats, n^o 574, p. 439; Rép., n^o 118.

(2) C 297, pl. 1207, p. 2.

(3) P.V., XXXV, 205. Bⁱⁿ, 25 germ.; Débats, n^o 573, p. 425; J. Sablier, n^o 1256; M.U., XXXVIII, 397; C. Eg., n^o 604, p. 106; Mon., XX, 232.

39

La Société populaire de Fort-Hercule, ci-devant Monaco, annonce à la Convention qu'elle a célébré, le 10 ventôse, avec l'enthousiasme d'un peuple digne d'être libre, la fête de l'anniversaire de la réunion de cette commune à la République française. Voisins de l'Italie, ils ont éloigné les vapeurs infectes du Vatican: le tyran de Rome a figuré dans cette fête, son mannequin a été jeté dans les flammes. Périssent ainsi les tyrans, s'écrient-ils, et ne quittez le poste que quand la réalité aura fait place à l'espérance.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Fort-Hercule, 25 vent. II] (2).

« Citoyen président,

La Société populaire du Fort-Hercule, annonce à la Convention nationale que l'anniversaire de la réunion de cette commune à la République française a été célébré décadi 10 ventôse avec l'enthousiasme d'un peuple digne d'être libre; ce sera désormais la fête la plus chère à nos cœurs; enfans adoptifs de la République française, nous serons dignes de ce titre, recevez-en le serment sacré que nous renouvelons au sein de la Convention nationale. Nous n'avons que trop gémi sous le joug avilissant d'un despote, vous jugerez par les détails de la fête, de l'empressement qu'ont mis tous les citoyens à vouer aux flammes tout ce qui pouvoit retracer leurs derniers tyrans.

Quoique voisins de l'Italie, les vapeurs infectes du Vatican sont dissipées et le flambeau de la raison nous éclaire; le fanatisme destructeur ne sert aujourd'hui qu'à augmenter notre mépris pour ses auteurs et ses partisans.

Le tyran de Rome a servi sigmativement (sic) de spectacle dans notre fête; un mannequin revêtu des guenilles papales trainé sur l'avant train d'un canon a été ridiculement promené dans toutes les rues de notre commune; arrivés à la place de la République, on a commencé son procès; un discours philosophique a montré toute l'erreur dans laquelle s'étoient fanatisés jusqu'au beau jour de notre réunion à la France, quelques habitans de ce fort.

Un plaisant a voulu se déclarer le défenseur de ce tyran à tiare, mais par un mouvement spontané les sans-culottes enlèvent le mannequin et le jettent dans les flammes aux cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne!, périssent les tyrans! A quand la réalité? Ordonnez, Représentans, ordonnez, et nous volons au Capitole; vengez et apaisez les mânes de nos frères égorgés par les ordres de ce monstre.

Restez à votre poste, intrépides Montagnards et n'abandonnez ce rocher, qui fait la terreur des tyrans, que pour dicter des lois à l'univers

(1) P.V., XXXV, 206. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1256; C. Eg., n^o 604, p. 107; Débats, n^o 574, p. 439; Rép., n^o 118.

(2) C 300, pl. 1057, p. 55.

rendu à la liberté et à la raison par vos sages maximes. Salut, fermeté et fraternité.»

LAPORTE (*présid.*), P. BASSET (*secrét.*),
LAFORÉST, RAIMBERT.

40

Le citoyen Lussac, notaire et administrateur du district de Lesparre, fait don à la patrie de la finance de son office de notaire, et ne forme que le désir d'obtenir un brevet pour continuer l'exercice de ses fonctions, qui le mettront à même d'élever ses enfants; il a envoyé, dans le temps, ses provisions et les pièces nécessaires, en original.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

41

Les administrateurs du district de Mondoubleau, département de Loir-et-Cher, envoient à la Convention la somme de 528 liv. 15 sous, provenant des dons patriotiques faits par les citoyens de ce district, en faveur des défenseurs de la patrie; ils rappellent qu'ils ont déjà envoyé, le 26 ventôse et le 4 de ce mois, 296 marcs et demi d'argenterie des églises, et plusieurs effets provenant d'offrandes civiques.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mondoubleau, 18 germ. II] (3).

« Nous vous faisons passer ci-joint la somme de 528 livres 15 sols provenant des dons patriotiques faits par les citoyens de ce district en faveur des défenseurs de la patrie; nous saisissons cette occasion, citoyen président, pour vous prier de rappeler à la Convention que le 26 ventôse et le 4 de ce mois, nous lui avons fait passer 296 marcs 1/2 d'argenterie des églises et plusieurs effets provenant des dons patriotiques, desquels il ne nous a point encore été accusé réception. Nous vous annonçons aussi que le reste des dépouilles des églises de notre arrondissement est enmagasiné, que la vente s'en fera demain et l'envoi des linges au Ministre incessamment. »

LORIEUX, DUVAL, MARTIN, VÉRITÉ,
CHAUVIN, VIELGE.

42

Les canonnières de la section de Brutus, de la force armée de Paris, actuellement à Brest, envoient la somme de 200 liv. pour les frais de la guerre contre les tyrans, les scélérats et les intriguants; ils félicitent la Convention sur son courage, son énergie et ses salutaires tra-

(1) P.V., XXXV, 206. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXV, 206 et 348. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t).

(3) C. 297, pl. 1027, p. 5.

voux; ils jurent d'exterminer tous les ennemis de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Brest, 14 germ.] (2).

« Législateurs,

Les canonnières de la section de Brutus, de la force armée de Paris qui se trouvent à Brest pour le présent, vous font passer la somme de 200 liv. pour les frais de la guerre contre les tyrans, les scélérats, et les intriguants, et vous invitent à rester sur le haut de la Montagne qui est votre poste d'honneur, d'où vous pouvez écraser les infâmes brigands, épars dans ce marais fangeux où, semblables à des aspics, ou s'abreuvant de sang, et infectant de leur haleines impures tout ce qu'ils approchent, veulent se réunir pour faire écrouler le rocher de la République, contre lequel tous leurs vains efforts viennent se briser.

Nous jurons, nous, dépositaires des foudres que vous nous avez confiées, de les lancer sur les têtes des désorganiseurs; guidez nos bras et ils seront anéantis. Nous félicitons et applaudissons à vos immortels travaux, continuez à déjouer les projets liberticides, à assurer le maintien de la liberté, de l'égalité, et de faire notre bonheur qui deviendra celui de tous les peuples. S. et F. »

Nota. — Il se trouve dans les 200 liv. 2 pièces d'argent valant 7 liv. 10 s. portant la face du « guillotiné ».

SELLIER, BOUSQUIÈRE, PRIVANT, SIEUR, DUCHENE, BINET, GEOFFROY, GAUCHET, GERMAIN, MAURRIS, THÉVENARD, THUBOURET, CAQUET, BAZIRE, POUGIN, RIED, POINDRET, BITELL, GUILLAUME, BLANCHE, MUGUET, VIÉ, AUDRER, MAZURE, MARGUERY, MICHEL, BOURDON, DAMOULAINÉ, KAUPINCH, RÉUNION, LAMARA, CROIZET, RÉUNION, FERRIN, PELLETIER, GUILLAUME, FRITTEAU, LAIROT.

43

Le citoyen Regnoust (3), commissaire national près le tribunal du district de Nogent-le-Rotrou, fait don de 91 liv. 15 sous, cinquième partie d'un trimestre de son traitement, qu'il destine au soulagement des veuves et enfants des soldats morts pour la défense de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Nogent-le-Rotrou, 1^{er} germ. II] (5).

« Citoyen,

Je m'empresse de te faire passer inclus 91 livres 15 sols, faisant à quelque fort denier près, le cinquième de 458 livres 6 sols, 6 deniers que je viens de recevoir pour 3 mois 20 jours de mes salaires de commissaire national du tri-

(1) P.V., XXXV, 205 et 348. *Ann. patr.*, n° 468; *J. Perlet*, n° 569; *M.U.*, XXXVIII, 399; *J. Sablier*, n° 1256; *Mon.*, XX, 211.

(2) C 297, pl. 1027, p. 60.

(3) Et non Renon.

(4) P.V., XXX, 207 et 348. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t).

(5) C 297, pl. 1027, p. 12.